



LE PRESIDENT



Bujumbura, le 17/04/2024

130/PAN/...../2024

CALENDRIER DES ACTIVITES DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE D'AVRIL 2024, POUR LA PERIODE DU 17 AU 29 AVRIL 2024

N°	JOUR ET DATE	ACTIVITES PROGRAMMEES
1.	Mercredi, le 17/4/2024 ☞ Avant-midi (9h00) ☞ (11h00)	☞ Réunion du Bureau ; ☞ Travaux en commissions ; ☞ Réunion du Bureau Elargi ; ☞ Travaux en commissions en continu.
2.	Jeudi, le 18 /4/2024 ✓ Avant-midi (9h00) ✓ Après-midi (15h00)	☞ Séance plénière Analyse et adoption du projet de calendrier des activités de la session parlementaire ordinaire d'avril 2024, pour la période du 17 au 29 avril 2024; ☞ Travaux en commissions.
3.	Vendredi, le 19/4/2024 ☞ Avant-midi (9h00)	☞ Séance plénière Analyse et adoption des projets de loi ci-après : a. le « Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de prêt entre la République du Burundi et la Banque Arabe pour le développement économique en Afrique relatif au financement du projet de réhabilitation et équipement du Centre hospitalier universitaire de Kamenge, signé à Marrakech au Maroc, le 13 octobre 2023 » ;

	<p>✓ Après-midi (15h00)</p>	<p>b. le « Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de prêt N°5/812 entre la République du Burundi et le Fonds Saoudien de Développement relatif au financement du projet de réhabilitation et équipement du Centre hospitalo-universitaire de Kamenge, signé à Riyad en Arabie Saoudite, le 09 novembre 2023 »;</p> <p>☞ Sport.</p>
4.	<p>Lundi, le 22/4/2024</p> <p>☞ Avant-midi (9h00)</p> <p>☞ Après-midi (15h00)</p>	<p>☞ Séance plénière</p> <p>Analyse et adoption des projets de loi ci-après:</p> <p>a. le « Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord général de Coopération entre la République du Burundi et la République gabonaise, signé à Libreville, le 16 janvier 2024 » ;</p> <p>b. le « Projet de loi portant ratification par la République du Burundi d'un accord relatif à la coopération en matière de la main d'œuvre entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République gabonaise, signé à Libreville, le 16 janvier 2024 » ;</p> <p>c. le « Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord commercial entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République gabonaise, signé à Libreville, le 16 janvier 2024 »;</p> <p>☞ Travaux en commissions.</p>
5.	<p>Mardi, le 23/4/2024</p> <p>☞ Avant-midi (9h00)</p>	<p>☞ Séance plénière</p> <p>✓ Analyse et adoption des amendements du Sénat sur les projets de loi suivants :</p>

	<p>☞ Après-midi (15h00)</p>	<p>a. le « Projet de loi portant réorganisation et fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) » ;</p> <p>b. le « Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de prêt N°5/812 entre la République du Burundi et le Fonds Saoudien de Développement relatif au financement du projet de réhabilitation et équipement du Centre hospitalo-universitaire de Kamenge, signé à Riyad en Arabie Saoudite, le 09 novembre 2023 » ;</p> <p>c. le «Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de prêt entre la République du Burundi et la Banque Arabe pour le développement économique en Afrique relatif au financement du projet de réhabilitation et équipement du Centre hospitalier universitaire de Kamenge, signé à Marrakech au Maroc, le 13 octobre 2023 » ;</p> <p>☞ Travaux en commissions.</p>
6.	<p>Mercredi, le 24/4/2024</p> <p>✓ Avant-midi (9h00)</p> <p>✓ Après-midi (15h00)</p>	<p>☞ Séance plénière</p> <p>Présentation devant le Parlement réuni en Congrès du « Rapport de mise en œuvre du PTBA du Gouvernement pour le premier semestre, exercice 2023-2024 » ;</p> <p>☞ Travaux en commissions.</p>



